Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎: 03.88.70.72.47
Fax : 03.88.70.95.13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 26 janvier 2015

Le vingt six janvier deux mil quinze à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents sous la présidence du Maire, Roland KOENIG:
Nathalie EBER, Edith HAESSIG, Martine KUHN, Jean-Charles MULLER, Alain ODEAU, Anne SEENE, Pierre SEENE, François TREVISAN
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.
.
Absents excusés : Yann KRIEGER et Nathalie SCHUTZ
Assistait en outre à la séance : Françoise RIMMELY-GROSS, secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. **Approbation de la séance du 17 novembre 2015**
3. **Document unique d'évaluation des risques professionnels**
4. **Approbation du contrat de territoire**
5. **Subventions**
6. **Création de poste**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Anne SEENE est désignée pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2014

Lecture faite, en l'absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

3. REALISATION D'UN DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 26 septembre 2014,

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin avait proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎: 03.88.70.72.47
Fax : 03.88.70.95.13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place le Document Unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif

4. APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE DU PAYS DE HANAU 2014-2016

Monsieur le Maire expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de territoire du Pays de Hanau qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes et la communauté de communes.
Il rappelle que ce 2ème contrat de territoire définit comme le précédent, mais pour une durée de 3 ans, les aides apportées par le Conseil Général aux opérations d'investissement des communes et intercommunalités. A ce titre, les projets prioritaires portés par la commune sont inscrits dans ce contrat pour la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.
Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa commission permanente du 1er décembre 2014. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer ce document.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **Approuve le contrat de territoire du Pays de Hanau conclu pour la période 2014-2016**
- **Autorise le Maire à signer le dit contrat**

5. SUBVENTIONS

Aucune subvention n'est accordée

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉ Mairie,
place de la Mairie
67330 UTTWILLER
☎: 03.88.70.72.47
Fax : 03.88.70.95.13
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

6. CREATION DE POSTE

Attendu que Monsieur Vincent WENDLING, agent d'entretien communal, par courrier du 10 janvier2015, démissionne de son poste à compter du 1er février 2015 et qu'il convient de pourvoir à son remplacement.
Vu l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de créer à compter du 1er février 2015 pour une durée de 6 mois renouvelables, un poste d'agent contractuel remplissant les fonctions d'adjoint technique 2ème classe
- de fixer le coefficient d'emploi du poste à 5/35ème
- de fixer le niveau de rémunération au 1er échelon du grade d'adjoint technique 2ème classe,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier
- d'inscrire les dépenses relatives à cette décision au Budget Primitif 2015

Uttwiller , le 18 novembre 2014
Le Maire,

Roland KOENIG